

United Nations

Nations Unies

SECURITY
COUNCIL

CONSEIL
DE SECURITE

UNRESTRICTED

S/1431

12 décembre 1949

FRANCAIS

ORIGINAL: ANGLAIS

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

UN

MASTER

13 DEC 1949

S.S.

PROJET DE RESOLUTION CONCERNANT LA QUESTION INDONESIENNE,
SOU MIS PAR LE REPRESENTANT DU CANADA A LA 455^{ème} SEANCE
DU CONSEIL DE SECURITE, LE 12 DECEMBRE 1949

Le Conseil de sécurité

Prend acte avec satisfaction du Rapport spécial de la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie, en date du 10 novembre 1949, relatif à l'heureuse conclusion de la Conférence de la Table ronde de La Haye;

Félicite les parties d'être parvenues à un accord;

Accueille avec satisfaction la prochaine création de la République des États-Unis d'Indonésie, en tant qu'Etat indépendant et souverain;

Félicite la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie de l'assistance qu'elle prête aux parties; et

Invite la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie à continuer de remplir les fonctions que lui a confiées le Conseil de sécurité, et, notamment, à observer la mise en oeuvre des accords réalisés par la Conférence de la Table ronde, à aider à leur application et à faire rapport au Conseil de sécurité à ce sujet.
